



Déclaration unitaire SNUipp-FSU 34 et SUD Éducation 34 CAPD du 30 janvier 2020

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

Par cette déclaration unitaire, les organisations syndicales SNUipp-FSU 34 et SUD Éducation 34 vous font part de **leur colère et de leur vive inquiétude quant à l'application de la loi Dussopt et ses conséquences sur le paritarisme, en particulier sur le mouvement.**

Nous vous rappelons solennellement que nous avons été élus délégués du personnel il y a tout juste un an, dans le cadre d'une élection démocratique. Actuellement, les délégués du personnel sont un des seuls liens entre l'administration et l'ensemble des collègues.

Qu'advient-il pour les personnels et pour l'administration départementale elle-même, maintenant que les CAPD sont vidées de leur substance ? Avec les « Lignes Directrices de Gestion », la suppression de la CAPD mouvement dès 2020 et de la CAPD promotions dès 2021, comment comptez-vous désormais garantir la transparence et l'équité de ces opérations importantes ?

Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les personnels de s'assurer du bon traitement de leur situation sera le recours individuel, alternative très insuffisante ne donnant pas de vue d'ensemble ? Quand on sait que l'administration n'est souvent pas en capacité d'informer en temps et en heure les collègues sur la gestion de leur carrière, faute de moyens suffisants pour y parvenir, c'est très inquiétant. Quelle relation les personnels pourront-ils entretenir avec leur hiérarchie ? La seule possibilité d'avoir des réponses sera donc dans le conflit.

L'exemple du mouvement 2019 est significatif : le travail important mené par les délégués du personnel a permis de faire corriger de nombreuses erreurs. **Pour nous, le mouvement doit rester au dessus de tout soupçon. L'une des conditions incontournables est le contrôle paritaire, permettant l'équité des affectations et la transparence du mouvement.**

Dans un vœu unitaire porté au Comité Technique Ministériel le 5 novembre, les organisations syndicales ont rappelé leur attachement aux principes inscrits dans le statut général de la Fonction Publique, à l'égalité de traitement des agents pour leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion. Ce vœu s'oppose donc clairement à la loi du 6 août 2019 et aux LDG. **Nous demandons que ce vœu soit soumis au vote de la CAPD de l'Hérault.**

Le paritarisme n'est pas le seul acquis issu du Conseil National de la Résistance qui est attaqué... Pour détruire notre système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle, le gouvernement propose un système par points. Ce projet porte une logique individualiste et inégalitaire, il vise à faire des économies sur le dos des salarié-e-s, tout en poussant celles et ceux qui en ont les moyens vers la capitalisation.

Les PE seraient des perdants parmi les perdants, avec des baisses de pension très importantes... Les femmes ont également bien compris qu'elles seraient de grandes perdantes de cette réforme, ce qui n'est pas passé inaperçu dans notre profession féminisée à plus de 80 %. La mobilisation poursuit donc son ancrage, portée par un large soutien de la population. Nous exigeons le retrait du projet de réforme sur les retraites, ainsi que l'ouverture de réelles négociations afin d'améliorer le régime par répartition actuel.

La réponse du gouvernement et du ministre Blanquer face à ces mobilisations est inacceptable : du mépris, des mensonges et de la répression !

Du mépris, quand il affirme que tout va très bien et que les problèmes viennent de 0,1 % de personnels « radicalisés ». C'est insupportable, il faut que le déni de réalité cesse !

Des mensonges, avec l'engagement fumeux de revaloriser les personnels enseignants par une loi de programmation étalée sur 17 ans... Le Conseil d'État a d'ailleurs relevé le caractère anticonstitutionnel de cet article de loi. Jean-Michel Blanquer, docteur en droit constitutionnel, ne pouvait pas l'ignorer, il savait donc que cet engagement envers les enseignants ne valait rien.

De la répression, quand la hiérarchie dépose plainte contre des enseignant-e-s mobilisé-e-s ; quand celles et ceux qui luttent se retrouvent convoqué-e-s au commissariat ou en justice. Blanquer refuse d'entendre les protestations, les critiques, la mobilisation, et porte la contestation de sa politique sur le terrain policier et judiciaire. C'est un déni de démocratie !

Pour le SNUipp-FSU et SUD Éducation, les revalorisations salariales et les retraites sont deux sujets distincts qui doivent être déconnectés. Les revalorisations nous sont dues pour rattraper notre déclassement salarial, elles ne peuvent pas être des « compensations », ni d'ailleurs être liées à des contreparties...

Mais le gouvernement reste borné, il poursuit la mise en place de réformes qui accroissent les inégalités, qui détruisent des conquêtes sociales essentielles et qui saccagent notre planète. Ses incantations au dialogue social, aux concertations et à la négociation ne sont qu'un écran de fumée. En réalité, le paritarisme et la démocratie sociale sont foulés au pied.

En tant qu'acteurs des mouvements sociaux, nous ne nous résignerons jamais à vivre ces reculs. Les personnels de l'Éducation Nationale et plus globalement les salariés sont déterminés, les mobilisations sociales et environnementales se multiplient : marches et grèves des jeunes pour le climat, mouvement des gilets jaunes, grèves et manifestations massives depuis le 5 décembre etc.

Bref, si le ministre Blanquer pense représenter à lui seul 99,9 % de la profession, alors « nous sommes 0,1 % » ! Et nous continuerons à porter avec force les revendications des personnels dans les instances et dans les mobilisations.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 34 et de SUD Éducation 34, élus en CAPD